

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2291

18 septembre 2013

SOMMAIRE

Ecole Russe des Arts "Muse"	109968	Relais des Caves S.à r.l.	109939
Falcon Invest Sicav	109968	Résidence Um Rouden Eck S.à r.l.	109922
Hortis International S.à r.l.	109927	Resource Partners Holdings II S.à r.l. ...	109926
HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l.	109926	Resource Partners Holdings I S.à r.l.	109940
ICECAPITAL Nordic Secondary Fund S.C.A., SICAR	109962	Rhodes Enterprise	109940
IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A.	109927	Richmond Hill Capital Management S.à r.l.	109951
Immobilière du Hameau	109962	Robinia S.A.	109935
Immo Steichen	109927	Royon S.A.	109951
Omnicom Lux	109967	Royon S.A.	109934
Omnicom Lux	109967	RPTRE Holding S.à r.l.	109962
Pagilux S.A.	109929	SilkRoad Management S.à r.l.	109940
Pago S.à r.l.	109929	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ments et de Participations	109961
Panorama Investments S.A.	109963	Société Walser des Eaux S.A.	109922
Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l.	109964	Stanwich S.à r.l.	109922
Phalux S.A.	109963	STH Lux S.à r.l.	109922
Phoenix A4 - Bredowstrasse	109964	Strada S.à r.l.	109923
Point Carre Lux	109933	STTS	109922
Postal-Urien-Somma S.à r.l.	109928	SWV II Limited	109923
PR Dojan Trading S.A.	109925	TaDaweb S.A.	109924
Pref Management Company S.A.	109928	Tech Data Lux Finance S.à r.l.	109924
Presidential Retail Holdings	109963	THEOLIA Utilities Investment Company S.A.	109924
Private Placement Fund	109927	T.I. Benelux S.A.	109923
Private Value A S.à r.l.	109963	Time and Life S.A.	109923
Pro-Gi S. à r.l.	109928	TNA Consulting S.A.	109924
Prologis European Logistics Partners S.à r.l.	109930	To Be Chwat S.A.	109924
Purple Grafton S.à r.l.	109929	Trafigura Holdings S.à r.l.	109923
Rathdowney Resources (Luxembourg) S.à r.l.	109929	Venturo	109925
Ratree S.A.	109962	Watson Pharma 2 S.à r.l.	109925
Real Estate Consulting Partners S.A. ...	109926	Watson Pharma Holding S.à r.l.	109922
Red Arrow S.à r.l.	109934	WhiteWave International Management Holdings, S.C.S.	109925
Red Dag S.à r.l.	109952		

Société Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 134.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE WALSER DES EAUX S.A.

Référence de publication: 2013106384/10.

(130128829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Stanwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106396/10.

(130128531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**STTS, Société à responsabilité limitée,
(anc. Résidence Um Rouden Eck S.à r.l.).**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 44.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106399/11.

(130128213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

STH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.453.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106397/9.

(130129088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.489.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Watson Pharma Holding S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013106471/14.

(130128098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

SWV II Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013106404/12.

(130128780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Trafigura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 161.805.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013106414/13.

(130128626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Time and Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106411/11.

(130128733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

T.I. Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106406/9.

(130129241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Strada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106398/9.

(130128145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Tech Data Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.420.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2013106425/13.

(130129224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

TNA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 51.401.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013106438/11.

(130128929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

To Be Chwat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 144.885.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2320 Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013106439/11.

(130128662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

THEOLIA Utilities Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106430/10.

(130128454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

TaDaweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 165.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106408/9.

(130128146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Watson Pharma 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.214.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Watson Pharma 2 S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013106472/14.

(130128090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

WhiteWave International Management Holdings, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

WhiteWave International Management Holdings, S.C.S.

WhiteWave International Management LLC

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013106476/14.

(130129269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Venturo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.496.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013106468/11.

(130128143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

PR Dojan Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.755.

Aux actionnaires de la société

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner avec effet immédiat de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.

Commissaire aux Comptes

Représentée par Marc MULLER

Gérant

Référence de publication: 2013107277/15.

(130130467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Real Estate Consulting Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 167.186.

—
Extrait de l'assemblée générale du 25 juillet 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 25 Juillet 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Véronique De Meester.
- L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Bassam Helou née à Maschta El Helou (Syrie), le 20 mars 1946, demeurant à Im Stockgarten 38, D-56329 St. Goar, Allemagne et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juillet 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013107309/19.

(130129459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Resource Partners Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 178.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.251.

—
Extrait des résolutions en date du 24 juillet 2013 prises par les associés de Resource Partners Holdings II S.à r.l. (la «Société»)

1. Les associés acceptent la démission de Monsieur Marton Hunek, né le 18 avril 1974 à Budapest en Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

2. Les associés décident de nommer Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 juillet 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 juillet 2013.

Pour Resource Partners Holdings II S.à r.l.

Anke Jager

Un Mandataire

Référence de publication: 2013107296/20.

(130129981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.021.

—
Protokoll und Beschlüsse der Versammlung der Geschäftsführer vom 23. Juli 2013

Die Geschäftsführer beschließen einstimmig, dass die Gesellschaft zum 01.07.2013 Ihren Sitz von der Adresse 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg an die Adresse 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Juli 2013.

HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013107999/15.

(130131343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Hortis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.875.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Hortis International S.à r.l., ayant son siège social au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.875 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 26 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 juillet 2013.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2013107997/14.

(130130825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Immo Steichen, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.428.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30. Juin 2013.

Immo Steichen

Société anonyme

Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2013108027/13.

(130130654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108029/9.

(130131729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 31 juillet 2013

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Wouter GESQUIERE en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 31 juillet 2013, Monsieur Bernard JACQUEMIN, résidant professionnellement 43, Boulevard Royal L-2955 Luxembourg comme Administrateur en remplacement de Monsieur Wouter GESQUIERE.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Bernard JACQUEMIN.
- que Monsieur Bernard JACQUEMIN termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié conforme et sincère

Pour PRIVATE PLACEMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2013110520/18.

(130133551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pref Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 99.692.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 9 juillet 2013:

- de renommer KPMG Luxembourg, S.à r.l., comme réviseur d'entreprises de la Société pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

- De renouveler le mandat des administrateurs pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, comme suit:

Administrateurs A

- Mr Alfonso Cuesta, avec adresse professionnelle à British Land European Fund Management, Calle Pinar, 7 - 2ème étage, 28006 Madrid, Spain,

- Mr Philip Martin, avec adresse professionnelle à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

- Mr Martin Ratchford, avec adresse professionnelle à British Land Company PLC, York House, 45 Seymour Street, Londres W1H 7LX, Royaume-Uni,

Administrateurs B

- Mr Jorge Perez Lozano, avec adresse professionnelle à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Mr Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle à TMF Management Luxembourg S.A., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Mme Coralie Villaume, avec adresse professionnelle à Pillarlux Holdings S.A., 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2013.

Pour PREF MANAGEMENT COMPANY SA

société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

société anonyme

Référence de publication: 2013110519/33.

(130134025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Postal-Urion-Somma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110518/10.

(130133167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pro-Gi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013110494/11.

(130134237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pagilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II / Place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 58.262.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg,

Signature.

Référence de publication: 2013110498/10.

(130134221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 339.138.824,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110497/10.

(130133437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**Pago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.
R.C.S. Luxembourg B 33.747.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013110499/10.

(130133521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**Rathdowney Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.444.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
4. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (France), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
5. M. Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
6. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Rathdowney Resources (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110524/24.

(130134246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Prologis European Logistics Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.332.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of July,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Prologis PELP Holding GP LLC, a Delaware limited liability company (registered number 5249312), whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA acting on behalf of Prologis PELP Holding LP, a Scottish limited partnership (registered number SL11951) whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ,

hereby represented by Mr Diederik Wintershoven, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 July 2013,

2. NBIM Nerva S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million four hundred and eighty-two thousand six hundred and forty-seven euro (EUR 2,482,647.-), with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.917,

hereby represented by Mrs Anneleen Hofkens, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 2013,

(the "Shareholders").

Such proxies, signed by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty million twenty-five thousand euro (EUR 50,025,000.-), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 464 of 26 February 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.332 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1472 of 20 June 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and fifty-seven five hundred and fifty-eight euro (EUR 257,558.-) so as to reduce it from its present amount of fifty million twenty-five thousand euro (EUR 50,025,000.-) to forty-nine million seven hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 49,767,442.-).

- To cancel and redeem one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine (128,779) A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by Prologis PELP Holding LP.

- To cancel and redeem one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine (128,779) A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by NBIM Nerva S.à r.l..

- To reimburse in cash one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 128,779.-) to Prologis PELP Holding LP for the redemption of its A Shares.

- To reimburse in cash one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 128,779.-) to NBIM Nerva S.a r.l. for the redemption of its A Shares.

- To fully restate article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital reduction.

- To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

- Miscellaneous

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-eight euro (EUR 257,558.-) so as to reduce it from its present amount of fifty million twenty-five thousand euro (EUR 50,025,000.-) to forty-nine million seven hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 49,767,442.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to cancel and redeem one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine (128,779) A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by Prologis PELP Holding LP.

Third resolution

The Shareholders resolved to cancel and redeem one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine (128,779) A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by NBIM Nerva S.a r.l..

Fourth resolution

The Shareholders resolved to reimburse in cash one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 128,779.-) to Prologis PELP Holding LP for the redemption of its A Shares.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to reimburse in cash one hundred and twenty-eight thousand seven hundred and seventy-nine euro (EUR 128,779.-) to NBIM Nerva S.a r.l. for the redemption of its A Shares.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to fully restate article 5 of the articles of incorporation of the Company. Said article will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at forty-nine million seven hundred and sixty-seven thousand four hundred and forty-two euro (EUR 49,767,442.-) divided into (i) forty million ten thousand six hundred and seventy-eight (40,010,678) A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (the "A Shares" and each an "A Share"), and (ii) nine million seven hundred and fifty-six thousand seven hundred and sixty-four (9,756,764.-) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (the "B Shares" and each a "B Share"), all of which are fully paid up.

Without prejudice to other designations used in the Articles of Incorporation, the A Shares and the B Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share". The holders of the Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used, upon decision of the Manager(s), to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Seventh resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of managers of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to Prologis PELP Holding LP and NBIM Nerva S.à r.l. by payment in cash, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholders of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the above appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such proxyholders signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Prologis PELP Holding GP LLC, une limited liability company du Delaware (immatriculée 5249312), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis agissant au nom de Prologis PELP Holding LP, un limited partnership écossais (immatriculé SL11951) ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Diederik Wintershoven, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 8 juillet 2013,

NBIM Nerva S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-sept euros (EUR 2.482.647,-), ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 172.917,

représentée aux fins des présentes par Madame Anneleen Hofkens, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le juillet 2013,

(les "Associés").

Les procurations, signées par les mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les associés uniques de PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante millions vingt-cinq mille euros (EUR 50.025.000,-), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 26 février 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 174.332 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 19 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1472 du 20 juin 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 257.558,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions vingt-cinq mille euros (EUR 50.025.000,-) à quarante-neuf millions sept cent soixante-sept mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 49.767.442,-).
- Annulation et rachat de cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (128.779) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par Prologis PELP Holding LP.
- Annulation et rachat de cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (128.779) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par NBIM Nerva S.à.r.l..
- Versement en espèces de cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 128.779,-) à Prologis PELP Holding LP pour le rachat de ses Parts Sociales A.
- Versement en espèces de cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf euros (EUR 128.779,-) à NBIM Nerva S.à.r.l. pour le rachat de ses Parts Sociales A.
- Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social.
- Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.
- Divers.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-huit euros (EUR 257.558,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions vingt-cinq mille euros (EUR 50.025.000,-) à quarante-neuf millions sept cent soixante-sept mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 49.767.442,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'annuler et de racheter cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (128.779) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par Prologis PELP Holding LP.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'annuler et de racheter cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (128.779) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par NBIM Nerva S.à.r.l..

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de verser en espèces cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (EUR 128.779,-) à Prologis PELP Holding LP pour le rachat de ses Parts Sociales A.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de verser en espèces cent vingt-huit mille sept cent soixante-dix-neuf (EUR 128.779,-) à NBIM Nerva S.à.r.l. pour le rachat de ses Parts Sociales A.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital Emis.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à quarante-neuf millions sept cent soixante-sept mille quatre cent quarante-deux euros (EUR 49.767.442,-) divisé en (i) quarante millions dix mille six cent soixante-dix- huit (40.010.678) parts sociales A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, (les "Parts Sociales A" et chacune une "Part Sociale A"), et (ii) neuf millions sept cent cinquante-six mille sept cent soixante-quatre (9.756.764,-) parts sociales B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, (les "Parts Sociales B" et chacune une "Part Sociale B"), celles-ci étant entièrement libérées.

Sans préjudice aux autres termes utilisés dans les Statuts, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B sont regroupées sous l'appellation "Parts Sociales" et individuellement "Part Sociale". Les détenteurs de Parts Sociales sont regroupés sous l'appellation "Associés" et individuellement "Associé".

5.2 Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire des Lois.

5.3 En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé, suite à une décision des Gérants, pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a racheté à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Septième résolution

Les Associés ont décidé de déléguer tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions entreprises.

Le conseil de gérance de la société est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital à Prologis PELP Holding LP et NBIM Nerva S.à.r.l. par voie de paiement en espèces, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évaluées à mille cinq cents euros (EUR 1,500.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des mandataires des comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Wintershoven, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2013. REM/2013/1288. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110522/207.

(130133057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Point Carre Lux, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.583.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110517/9.

(130133557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Red Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.624.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 30 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Deoitte S.A. de 560, Rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013110528/28.

(130134092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Royon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 146.679.

—
Résolutions prises par l'actionnaire unique de Royon S.A. (la «Société») le 31 juillet 2013

Résolution

Il est décidé de transférer le siège de la Société avec effet immédiat du 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Résolution

Il est décidé de nommer comme nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société:

a) M. Yannick KANTOR, né le 25/10/1975 à Verviers, Belgique, avec adresse professionnelle au 8A, Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg

b) M. Sébastien FEVE, né le 19/12/1978 à Saint-Dié, France avec adresse professionnelle au 8, Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg

En remplacement de M. Stephan LE GOUEFF et Mme Sabine PERRIER.

Il est décidé de nommer comme nouveau commissaire-aux-comptes M. Richard GAUTHROT, né le 14/11/1960 à Nancy, France avec adresse professionnelle au 8, Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg, en remplacement de Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A.

Les nouveaux administrateurs et commissaire-aux-comptes termineront le mandat de leurs prédécesseurs, dont l'échéance est à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROYON S.A.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013110556/26.

(130133349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Robinia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.579.

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROBINIA S.A., ci-après «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 47579, constituée en date du 3 mai 1994 suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 17 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 mars 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213 du 20 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transformation de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans changement de l'objet social, et confirmation du capital social de EUR 75.000 qui sera représenté par 3.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, entièrement détenues par l'associée unique, AREPO FIDUCIARIA S.R.L..

2. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «ROBINIA S.à r.l.» et adoption des statuts d'une société à responsabilité limitée.

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant la transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

4. Nomination d'un nouveau gérant de la société, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

5. Suppression de la valeur nominale des parts sociales et réduction du capital social à concurrence de EUR 55.000 moyennant réduction du pair comptable des parts sociales existantes, pour ramener le capital de son montant actuel de EUR 75.000 à EUR 20.000, comme suit:

- à hauteur de EUR 50.152,73 afin d'absorber la totalité des pertes telles qu'elles ressortent du bilan au 31.12.2012, approuvé par l'assemblée générale du 29 avril 2013, et d'une situation intermédiaire;

- à hauteur de EUR 4.000 par affectation dudit montant à la réserve légale;

- à hauteur de EUR 847,27 par affectation dudit montant à une réserve libre.

6. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 168, Via Galileo Galilei, 41126 Modena, Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Modena.

7. Changement de la dénomination sociale de la Société en «ROBINIA S.R.L.».

8. Approbation d'une situation comptable intérimaire.

9. Démission du gérant en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.

10. Nomination de Madame Gabriella GIBERTINI, née le 3 mai 1951 à Sassuolo (MO), Italie, demeurant au 39, Via Salvarola, 41049 Sassuolo (MO), Italie, code fiscal: GBRGRL51E43I462H, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

11. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la Société pour fixer son terme au 31 décembre 2050 ainsi qu'une reformulation de son objet social dans les termes suivants:

«La société ha per oggetto l'assunzione e la gestione di partecipazioni in altre società o imprese, qualunque ne sia l'oggetto e sotto qualsiasi forma il coordinamento della loro attività dal punto di vista tecnico, operativo, amministrativo e finanziario, la prestazione di servizi di assistenza alle società in cui partecipa, l'acquisto, la vendita, la gestione di azioni, obbligazioni e altri titoli quotati e non quotati.

La société potrà assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze e mandati nonché compiere tutte quelle operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie ritenute dall'organo amministrativo strumentali, necessarie o utili al conseguimento dell'oggetto sociale.

Sempre ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale la société potrà prestare avalli, fideiussioni ed ogni altra garanzia reale o personale, anche per obbligazioni di terzi.

Tutte tali attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare, sono espressamente escluse le attività di cui alla Legge 2 gennaio 1991 n.1, di raccolta del pubblico risparmio di cui al D.Lgs. 1 settembre 1993 n.385, dell'erogazione del credito al consumo e ogni altra attività riservata per legge ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.»

12. Délégation de pouvoirs.

13. Radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

14. Décision de soumettre les points ci-dessus à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

II) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de la Société, laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

La transformation se fait sur la base de la situation comptable de la Société à la date du 30 juin 2013.

L'assemblée décide donc de confirmer le capital social de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement détenues par l'associée unique, AREPO FIDUCIARIA S.R.L.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «ROBINIA S.à. r.l.» et d'adopter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de ROBINIA S.à. r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant unique de la Société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des nouveaux statuts et pour une durée indéterminée, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de réduire le capital social à concurrence de EUR 55.000 (cinquante-cinq mille euros) moyennant réduction du pair comptable des parts sociales existantes, pour

ramener le capital de son montant actuel de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) à EUR 20.000 (vingt mille euros), comme suit:

- à hauteur de EUR 50.152,73 (cinquante mille cent cinquante-deux euros et soixante-treize cents) afin d'absorber la totalité des pertes telles qu'elles ressortent du bilan au 31.12.2012, approuvé par l'assemblée générale du 29 avril 2013, et de la situation financière au 30 juin 2013;

- à hauteur de EUR 4.000,00 (quatre mille euros) par affectation dudit montant à la réserve légale;

- à hauteur de EUR 847,27 (huit cent quarante-sept euros et vingt-sept cents) par affectation dudit montant à une réserve libre qui pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux associés.

Suite à cette réduction le capital social s'établit à EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Une copie du bilan au 31 décembre 2012 dûment approuvé ainsi que de la situation au 30 juin 2013, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 168, Via Galileo Galilei, 41126 Modena, Italie, et de lui faire adopter la nationalité italienne, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société à responsabilité limitée de droit italien en «ROBINIA S.R.L.».

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée à la date du 30 juin 2013, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant la transformation de la Société en société à responsabilité limitée, dont une copie signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante, ainsi que de la réduction de capital décidée ci-avant.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, comme gérant unique ("amministratore unico") de la Société, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts italiens et pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission, Madame Gabriella GIBERTINI, née le 3 mai 1951 à Sassuolo (MO), Italie, demeurant au 39, Via Salvarola, 41049 Sassuolo (MO), Italie, code fiscal: GBRGRL51E43I462H.

L'assemblée décide en outre que les émoluments du gérant unique seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie.

Onzième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la Société pour fixer son terme au 31 décembre 2050 ainsi qu'une modification de son objet social pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:

«La società ha per oggetto l'assunzione e la gestione di partecipazioni in altre società o imprese, qualunque ne sia l'oggetto e sotto qualsiasi forma il coordinamento della loro attività dal punto di vista tecnico, operativo, amministrativo e finanziario, la prestazione di servizi di assistenza alle società in cui partecipa, l'acquisto, la vendita, la gestione di azioni, obbligazioni e altri titoli quotati e non quotati.

La società potrà assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze e mandati nonché compiere tutte quelle operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie ritenute dall'organo amministrativo strumentali, necessarie o utili al conseguimento dell'oggetto sociale.

Sempre ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale la società potrà prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia reale o personale, anche per obbligazioni di terzi.

Tutte tali attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare, sono espressamente escluse le attività di cui alla Legge 2 gennaio 1991 n.1, di raccolta del pubblico risparmio di cui al D.Lgs. 1 settembre 1993 n.385, dell'erogazione del credito al consumo e ogni altra attività riservata per legge ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.»

Une copie des statuts en langue italienne, conformes à la législation italienne, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Il est entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts devront être accomplies.

Douzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Amedeo GIBERTINI, né le 21 juin 1943 à Sassuolo (MO), Italie, demeurant au 63/A, Via San Michele, 41049 Sassuolo (MO), Italie, code fiscal: GBRMDA43H21I462Y, tous pouvoirs, dont ceux de substitution, en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, le mandataire susmentionné est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Modena ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la Société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Treizième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au siège social de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B 165872.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. GRUNDHEBER, G. PREAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. LAC/2013/33281. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110552/258.

(130133370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Relais des Caves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 55.602.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013110531/12.

(130133581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Resource Partners Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013110534/10.

(130134040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Rhodes Enterprise, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.142.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes les opérations de liquidation de la société anonyme RHODES ENTERPRISE S.A., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1 rue de Nassau, a été dénoncé en date du 1^{er} décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013110549/17.

(130133559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

SilkRoad Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 179.080.

STATUTES

In the year two thousand thirteen,

on the eighteenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Silkroad Property Partners", a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered in General Registry Cayman Islands under number 268238,

represented by Mr. Sami Ben Dechiche, juriste, residing professionally in 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Hong-Kong, on 5 July 2013,

The aforementioned proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it hereby declares to organise and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "SilkRoad Management S.à r.l." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of SilkRoad Asia Value Parallel Fund, a mutual investment fund -specialised investment fund organised under the law of 13 February 2007 (as amended) on specialised investment funds (the "2007 Law") (the "Fund").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration, marketing and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, property and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The Company may further incorporate and/or acquire shares, interests or other securities in or issued by any of its subsidiaries for the account of the Fund managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own assets on an ancillary basis and may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth, but to the largest extent permitted by the provisions of Chapter 16 of the Luxembourg law of 17 December 2010 (as amended) relating to undertakings for collective investment ("2010 Law") and the 2007 Law.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof. For the purpose of these Articles of Incorporation, and unless specifically mentioned, shareholders shall designate the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, whichever is appropriate.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of the Company's registered office by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than shareholders unless shareholders holding at least three quarters of the shares have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transmitted by reason of death to persons other than shareholders unless shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the

transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law"); (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than 25 shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required or if not so required upon the decision of the board of managers, annual general meetings of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three managers. Managers shall be appointed by a shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorised representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in

this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company is entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended from time to time, on commercial companies and, to the extent applicable, the 2010 Law and the 2007 Law.

Transitional Disposition

The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

Subscription and Payment

All one hundred and twenty-five (125) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscribers	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
SilkRoad Property Partners	(EUR 125,000.-)	125

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand three hundred euro.

General Meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Mark KHOO, professionally residing at 27, Jalan Sempadan #01-11, Singapore 457401, chairman of the board,
- Mrs Véronique GILLET, professionally residing at 58, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Christophe CAHUZAC, professionally residing at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following is elected as independent external auditor for a term expiring at the close of the next annual general meeting of shareholders:

"PricewaterhouseCoopers", having its registered office at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 65477).

3. The registered office of the Company is at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at request of the above named person, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, surname, status and residence, the person appearing signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize,

le dix-huitième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Silkroad Property Partners», une société établie et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, et enregistrée auprès du Registre Général des Iles Cayman sous le numéro 268238,

représentée par M Sami Ben Dechiche, juriste, résidant professionnellement au 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hong-Kong le 5 Juillet 2013.

La susmentionnée procuration, signée "ne variatuf" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué plus haut, a demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables ainsi que par les présents statuts comme il suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la partie présente et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SilkRoad Management S.à r.l.» qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").

Art. 2. L'objet de la société est la création, l'administration et la gestion de SilkRoad Asia Value Parallel Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 (telle que modifiée) relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") (le "Fonds").

La Société exercera toutes les activités en relation avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle peut, pour compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, propriété et, plus généralement, les avoirs constituant des investissements autorisés du Fonds, procéder à tout inscription et transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour le compte du Fonds et titulaires de parts du Fonds, tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les avoirs du Fonds. La Société peut également établir et/ou acquérir des actions, intérêts ou autres titres dans, ou émis par, ses filiales pour le compte du Fonds géré ou prospectivement géré par elle. Les pouvoirs qui précèdent ne doivent pas être considérés comme exhaustifs mais seulement déclaratoires.

La Société peut également gérer ses propres avoirs de manière accessoire et peut exercer toutes les activités reliées directement ou indirectement à, et/ou réputées utiles et/ou nécessaire pour, l'accomplissement de son objet social, conformément au chapitre 16 de la loi du 17 Décembre 2010 (telle que modifiée) concernant les organismes de placement collectifs (la "Loi de 2010") et la Loi de 2007.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolutions des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'Article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, associés désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville du siège social de la Société sur décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (dans la même ville ou non) sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant dans la manière prévue pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou sociaux se produisent ou sont imminents, et qui interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000.-) et chacune d'entre elles entièrement libérées.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales seront librement transférables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les associés sauf si des associés détenant au moins trois quarts des parts sociales ont convenu de la cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les associés sauf si des associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915"); (iii) la cession de parts sociales est sujette aux provisions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant procuration appropriée pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'Article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part dans les décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de 25 associés, les décisions des associés peuvent être adoptée par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi de 1915.

Dans le second cas, les associés sont sous l'obligation, sous un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée, de voter par écrit et d'envoyer ce vote par courrier à la Société.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sauf mention contraire dans ces Statuts, les décisions des associés ne sont valablement adoptées que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions pour modifier ces Statuts et plus particulièrement pour liquider la Société ne peuvent être adoptée que par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions des associés par écrit, sous réserve que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

La condition de majorité applicable pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un courriel) des votes des associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis ou si cela n'est pas requis par décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société au Luxembourg, ou à tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnées dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et au déroulement des assemblées des associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance prépare l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi, sauf si tous les associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote dans la manière prévue dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société peut seulement tenir compte des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance. En son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de

gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé auxdites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, ou soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (à l'exclusion de toute autre personne) comme son représentant, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiation d'un équipement de visio-conférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signés par le président ou le président par intérim de cette réunion ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel par sa relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique

pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Sociétés, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société est confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminés conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle qu'amendée, sur les sociétés commerciales et, dans la mesure où elles sont applicables, la Loi de 2010 et la Loi de 2007.

Disposition Transitoire

Le premier exercice comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été entièrement payée en numéraire par le souscripteur de la sorte qu'un montant de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125,000.-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Souscripteurs	Capital souscrit et payé	Nombre de parts sociales
SilkRoad Property Partners	(EUR 125,000.-)	125

109951

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et certifie qu'elles ont été remplies.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé et se considérant comme valable convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. De fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark KHOO, résidant professionnellement au 27, Jalan Sempadan #01-11, Singapore 457401, président du conseil;

- Madame Véronique GILLET, résidant professionnellement au 58, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Christophe CAHUZAC, résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est nommé réviseur d'entreprises pour une période qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés:

«PricewaterhouseCoopers», ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 65477).

3. Le siège social de la Société est au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous le notaire le présent acte original.

Signé: S. BEN DECHICHE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9673. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013110571/611.

(130133070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Richmond Hill Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 87, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013110550/10.

(130134354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Royon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.679.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013110557/11.

(130133350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Red Dag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 179.092.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on third day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gold Shana 26 S.à r.l., having its registered office at 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 172055;

Hereby represented by Me Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 2 July 2013 and signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate Form and Name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée') whose name is Red Dag S.à r.l. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate Object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of directors (gérants) or the sole director (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary

measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors (gérants) or the sole director (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital - Shares (Parts sociales).

5.1 - Subscribed Share Capital

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall be used as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the director(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.4 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect. For the avoidance of doubt, the repurchased shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority.

5.6 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The board of directors (conseil de gérance) shall be composed of A and B directors (gérants). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as director (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

6.2.2 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of one A director (gérant) and one B director (gérant) of the board of directors (conseil de gérance) or by the signature of any person to whom such power has been delegated by one A director (gérant) and one B director (gérant) of the board of directors (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of directors (conseil de gérance) may be convened by one A director (gérant) and one B director (gérant) of the board of directors (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least twenty-four (24) hours before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice. Any notice may be waived by the consent of each director (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants), including at least one A director (gérant) and one B director (gérant) of the board of directors (conseil de gérance), is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors (gérants) present or represented at such meeting, including at least one A director (gérant) and one B director (gérant) of the board of directors (conseil de gérance).

6.4.4 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or one A director (gérant) and one B director (gérant) of the board of directors (conseil de gérance) of the Company.

6.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors' (gérants) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.7 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman of the board of directors (conseil de gérance) of the Company.

6.4.8 A director (gérant) may appoint any other director (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A director (gérant) can act as representative for more than one other director (gérant) at a board meeting.

6.4.9 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing

by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespective of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting.

8.1 At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the eighth day of the month of May, at 9.00 am.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium (s) and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur (s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréée) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st of December (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Distribution of profits.

11.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

11.2 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their shareholding in the Company.

11.3 Except where otherwise provided for in these Articles, each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

11.4 The sole director (gérant) or the board of directors (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

12.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

12.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount	% of share capital
Gold Shana 26 S.à r.l., prenamed	12,500	EUR 12,500	100%

All the shares (parts sociales) have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder(s)

The founding shareholders, represented as stated hereabove, unanimously adopt the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following director (gérant) for an undetermined period:
 - Gold Shana 26 S.à r.l., having its registered office at 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 172055.
2. The registered office of the Company shall be established at 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gold Shana 26 S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.055;

ci-après représentée par Maître Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration(s) en date du 2 juillet 2013 et signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit et qui est constituée par le présent acte:

Art. 1^{er}. Forme sociale et Dénomination. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Red Dag S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partnerships (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 - Capital Souscrit

5.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (EUR 12.500) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.4 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Rachat de Parts Sociales

La Société peut racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet. Pour lever toute ambiguïté, les parts sociales rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité.

5.6 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignées dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le conseil de gestion devra être composé de gérants A et B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gestion peuvent être rémunérés pour ses/leurs services en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gestion.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointe de un gérant A et un gérant B du conseil de gestion ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un gérant A et un gérant B du conseil de gestion.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gestion peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par un gérant A et un gérant B du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance dont au moins un gérant A et un gérant B. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion comprenant le vote d'au moins un gérant A et un gérant B.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par un gérant A et un gérant B du conseil de gérance de la Société.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président, ou par un gérant A et un gérant B du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège

social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le huitième jour du mois de mai, à 9 heures.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collègue et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire(s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Distribution des profits.

11.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

11.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) proportionnellement à leur participation dans la Société. 11.3 Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une part des actifs et bénéfices de la Société en proportion avec le nombre des parts sociales existantes. 11.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'actionnaire(s) concerné(s).

Art. 12. Dissolution - Liquidation.

12.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

12.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

12.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 13. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'associé fondateur représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Gold Shana 26 S.à r.l., prénommé	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution des/de l'associé(s)

L'/Les associé(s) fondateur(s), représenté(s) comme mentionné ci-dessus, adoptent à l'unanimité les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par le gérant suivant pour une période indéterminée:
3. Gold Shana 26 S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.055.
2. Le siège social de la Société est établi à 38 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8819.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013110529/529.

(130133338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.980.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue de manière anticipée en date du 19 juin 2013 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 que:

- Madame Patricia VELGE, épouse SANCHEZ CASTILLO, demeurant en Espagne, 64, Castello, 28001 Madrid.
 - Monsieur Antoine VELGE, Administrateur de sociétés, demeurant au Portugal, Quinta do Anjo, P-2950 PALMELA.
- Suite au non renouvellement de mandat en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur Xavier SCHEYVEN

Est élu en qualité de nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Suite au non renouvellement de mandat en qualité de Commissaire aux Comptes de:

- Monsieur Guy FASBENDER

Est élu en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- FIN-CONTRÔLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013110573/25.

(130133753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

RPTRE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.097.

—

Veillez noter que suite à la vente par Rockpoint TRE I Properties S.à r.l. de 375 parts sociales, intervenue en date du 10 Juillet 2013, l'associé de la Société est Bentley S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178947 avec siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui détient 375 parts sociales ordinaires, avec effet au 10 Juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RPTRE Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013110558/15.

(130133387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**Ratree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.853.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013110543/14.

(130133143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.**ICECAPITAL Nordic Secondary Fund S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.643.

—

Il a été décidé par l'assemblée générale ordinaire en date du 19 juillet 2013:

1. de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers R.C.S., Luxembourg B65477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111279/13.

(130134595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Immobilière du Hameau, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.789.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 23 juillet 2013

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 15 février 2013 nommant Madame Céline STEIN, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement du défunt Monsieur Patrick ROCHAS.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013111284/14.

(130134700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Presidential Retail Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.932.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112566/9.

(130135955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Phalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.085.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 juillet 2013

Aux termes d'une délibération en date du 19 juillet 2013, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur B à compter du 19 juillet 2013:

- Monsieur Nils Kruse, né le 3 février 1969 à Pinneberg (Allemagne), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
en remplacement de Madame Catherine Peuteman, administrateur B démissionnaire.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme
PHALUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013112555/18.

(130136572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Panorama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 108.034.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2013 que l'actionnaire unique décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori, Monsieur Xavier Fabry, Monsieur Urs Wehinger et Monsieur Aurélio A.Ferrari.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013112583/18.

(130135905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Private Value A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.312.

Extrait des Résolutions prises lors du conseil de gérance du 31 juillet 2013

Démission de Monsieur Giorgio GRETTER en tant que Gérant du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance prend note de la démission de Monsieur Giorgio GRETTER, résidant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction de Gérant du Conseil de Gérance avec effet au 31 juillet 2013.

Nomination de Monsieur Philippe CHOSSONNERY en tant que Gérant du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance décide de nommer, Monsieur Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de Gérant du Conseil de Gérance, avec effet au 31 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112568/17.

(130136459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Panthera/Funding Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.297.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} août 2013

En date du 1^{er} août 2013, l'associé unique a décidé comme suit:

- Acceptation de la démission de Monsieur Andreas Von Paleske de son mandat de Gérant A, avec effet au 26 juillet 2013.

- Nomination de Monsieur Richard Lewis, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant que Gérant A, avec effet au 26 juillet 2013. Son mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013112546/19.

(130135625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Phoenix A4 - Bredowstrasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.715.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.589,

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2013,

and

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Niedenu 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, and registered with the commercial register of the district court of Frankfurt am Main (Germany) under number HRA 45772,

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2013,

the appearing parties being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Phoenix A4 - Bredowstrasse, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1132 of 2 November 2005 and registered with the Luxembourg

Register of Commerce and Companies under number B 108.715 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article two (2) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.";

2. Miscellaneous

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article two (2) of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.589,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Chantrain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 juin 2013,

et

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au Niedenau 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRA 45772,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Chantrain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 juin 2013,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Les procurations susmentionnées, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Phoenix A4 - Bredowstrasse, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1132 du 2 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.715 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

2. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2013. Relation: DIE/2013/8214. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013112558/178.

(130136152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Omnicom Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.636.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013112539/12.

(130136557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Omnicom Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.636.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013112540/12.

(130136654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre vom 29. Juli 2013 hat beschlossen:

1. die Kooptation mit Wirkung zum 1. September 2012 von Herrn Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich in Ersetzung von Herrn Daniel MALKIN, der am 1. September 2012 zurückgetreten war, zu ratifizieren;

2. die Herren:

- Alfred BRANDNER, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich
- David PINKERTON, Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich
- Harald STEINBICHLER, Haymogasse 96, A-1230 Wien

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. März 2014 entscheidet, zu ernennen;

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. März 2014 entscheidet, zu ernennen.

Luxembourg, den 29. Juli 2013.

Für Falcon Invest SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013107880/23.

(130130640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Ecole Russe des Arts "Muse", Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 9.007.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 15 juillet 2013 tenue à 10, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Le 15 juillet 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des fondateurs de l'Association décide:

Quatrième résolution

Nomination du liquidateur

Par voie de conséquence de la dissolution ainsi décidée, l'association «ECOLE RUSSE DES ARTS «MUSE» A.S.B.L est mise en liquidation volontaire à compter de ce jour. Mme Nadejda Muller-Trotsenko (ép. Muller), née le 17 juin 1971 à Elisovo, la Russie, est désignée comme liquidateur, à la majorité des voix des membres présents.

L'assemblée générale donne également pouvoir au liquidateur:

- réaliser un inventaire de l'actif et du passif;
- établir et transmettre les comptes définitifs en date du 02 septembre 2013 à titre de don à l'association similaire «ECOLE RUSSE KALINKA» A.S.B.L.;
- accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106524/20.

(130128881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.
